

ACTION URGENTE

FÉDÉRATION DE RUSSIE. ILDAR DADIN TRANSFÉRÉ DANS UNE AUTRE PRISON

À la suite de ses révélations sur les actes de torture qu'il a subis dans la colonie pénitentiaire de Segueja, le prisonnier d'opinion Ildar Dadin a été transféré dans une autre colonie pénitentiaire. Le 6 janvier, sa famille a été informée qu'il était maintenant détenu dans la colonie pénitentiaire 5 du territoire de l'Altaï, dans le sud de la Sibérie. Entre le 5 décembre 2016 et le 6 janvier 2017, ni son épouse ni son avocat n'avaient été informés du lieu où il se trouvait.

Dans une lettre adressée à son épouse et publiée le 1^{er} novembre 2016, **Ildar Dadin** avait révélé que le personnel de la colonie pénitentiaire de Segueja, située en Carélie (Russie), le frappait et le torturait depuis son arrivée, le 10 septembre 2016.

À la suite des révélations d'Ildar Dadin, d'autres prisonniers de la colonie pénitentiaire de Segueja ont également fait savoir qu'ils avaient été torturés, et leurs déclarations ont bénéficié d'une large couverture médiatique. Leur situation a soulevé l'indignation de l'opinion publique, ce qui pourrait expliquer que les autorités aient décidé de transférer Ildar Dadin dans une autre colonie pénitentiaire. Aucune information sur son lieu de détention n'avait été communiquée à sa famille ni à son avocat entre le 5 décembre et le 6 janvier. Le 6 janvier, sa famille a été informée qu'il se trouvait maintenant dans la colonie pénitentiaire 5 du territoire de l'Altaï, dans le sud de la Sibérie.

Ildar Dadin est un prisonnier d'opinion. Arrêté une première fois le 15 janvier 2015, il purge actuellement une peine de deux ans et demi d'emprisonnement pour avoir pris part à quatre actions de rue, toutes pacifiques, en 2014.

Il est la première personne à avoir été condamnée en vertu de l'article 212.1 du Code pénal russe, qui érige en infraction les manifestations pacifiques « non autorisées » en incriminant le fait de ne pas respecter à plus de deux reprises en l'espace de 180 jours la Loi relative aux rassemblements publics, extrêmement restrictive.

Amnesty International va continuer à militer pour la libération de cet homme et à faire en sorte que des lettres de soutien soient envoyées en signe de solidarité.

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 247/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/5083/2016/fr/>

Nom : Ildar Dadin
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 247/16, EUR 46/5506/2017, 16 janvier 2017

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

